

**Avis de convocation / avis de réunion**

---

**CORUM ORIGIN**  
Société Civile de Placement Immobilier  
Au capital variable initial de 950 786 euros.  
Siège social : 1 rue Euler - 75008 Paris  
RCS PARIS 749 907 507  
Visa SCPI n°12-17 du 24 juillet 2012

## AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2021

Les Associés de la Société CORUM Origin sont convoqués, sur première convocation :

**le mardi 20 avril 2021 à 18 heures**

**au siège social de la société**

en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à huis clos et sera retransmise par visio-conférence, en vue de délibérer sur l'ordre du jour exposé ci-après :

- 1) Approbation des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes ainsi que des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, quitus à la Société de Gestion et au Conseil de Surveillance ;
- 2) Approbation de l'affectation du résultat au 31 décembre 2020 ;
- 3) Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution ;
- 4) Approbation du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.214-106 du Code monétaire et financier ;
- 5) Approbation de la distribution de la plus-value de cession ;
- 6) Approbation du maintien du nombre de membres du Conseil de Surveillance ;
- 7) Election des membres du Conseil de Surveillance ;
- 8) Approbation de l'enveloppe des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance ;
- 9) Renouvellement du mandat de l'expert immobilier ;
- 10) Pouvoirs.

Il est rappelé l'importance pour les Associés de participer à cette Assemblée Générale, qui ne peut valablement délibérer, sur première convocation, que si les Associés, présents ou représentés, qui se seront exprimés, détiennent au moins le quart du capital de CORUM Origin.

Si cette Assemblée ne peut valablement délibérer faute de réunir le quorum requis de 25% pour les décisions ordinaires, les Associés seront à nouveau convoqués, sur deuxième convocation, le 3 mai 2021 à 18h00 au 1 rue Euler, 75008 Paris, qui se tiendra à huis clos.

## TEXTE DES RESOLUTIONS

### Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports de la société de gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels qu'ils sont présentés faisant ressortir un résultat net de 107.321.580 € et un capital social nominal de 1.576.287.511,38 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus à la société de gestion et au Conseil de Surveillance pour leur mission.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de :

Résultat net au 31 décembre 2020	107.321.580 €
Report à nouveau	503,28 €
Résultat disponible à affecter	107.321.579,56 €
Dividende	107.313.888,39 €
Report à nouveau après affectation	8.194,45 €

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution telles qu'elles sont présentées, à savoir :

	Globale pour la SCPI	Unitaire par part
Valeur comptable	1.625.964.743,81 €	889,17 €
Valeur de réalisation	1.681.881.805,44 €	919,75 €
Valeur de reconstitution	2.042.767.843,05 €	1.117,10 €

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide la mise en distribution du solde positif du compte "plus ou moins-values sur cession d'immeubles" à hauteur d'un montant de 3 569 241 € brut soit 2 138 390 € net de fiscalité, versée en deux acomptes par la société de gestion selon les dispositions de l'article 34 des statuts, sur la base du nombre de parts souscrites au 30 septembre 2020 et au 31 octobre 2020 et versée aux associés propriétaires de ces parts.

### Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'expiration des mandats des huit membres du Conseil de Surveillance et propose de renouveler ce dernier dans son intégralité. L'Assemblée Générale Ordinaire rappelle que les membres du Conseil de Surveillance sont désignés parmi les associés, nommés pour 3 ans et toujours rééligibles, conformément au Règlement Intérieur.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que l'article 18 des Statuts - Nomination du Conseil de Surveillance - dispose notamment que ledit conseil « est composé de sept membres au moins, douze au plus », décide de maintenir la composition du Conseil de Surveillance au nombre actuel de huit membres.

### Septième résolution

L'associé doit faire un choix de telle sorte qu'il ne vote que pour un nombre de candidats au maximum égal à celui du nombre de postes à pourvoir. Il est toutefois souligné qu'il est proposé à l'Assemblée Générale de maintenir le nombre de membres du Conseil de Surveillance à huit (8). En conséquence, si cette proposition est adoptée, seuls les huit (8) candidats ayant remporté le plus grand nombre de voix seront élus.

Sous réserve de l'adoption de la 6ème résolution, l'Assemblée Générale nomme au poste de membre du Conseil de Surveillance les huit candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages exprimés par les associés parmi la liste des candidats ci-dessous :

#### Membres sortants se représentant (par ordre alphabétique) :

**1- DAUDÉ Daniel**, propriétaire de 269 parts, demeurant à Aurillac, 67 ans, Notaire (à la retraite), titulaire d'un mandat de membre du conseil de surveillance d'une SCPI non gérée par Corum Asset Management.

**2- DAVY Olivier**, propriétaire de 103 parts, demeurant à Paris, 52 ans, Coach professionnel, titulaire d'aucun mandat de membre du conseil de surveillance d'une SCPI, SEF ou GFI.

**3- IMMOBILIERE DE L'AQUEDUC SCI, représentée par Elisabeth CLASQUIN** (49 ans, Cadre de la Fonction Publique Territoriale) : propriétaire de 254,72 parts, demeurant aux Clayes sous-bois (RCS Versailles 795 103 746), titulaire d'aucun mandat de membre du conseil de surveillance d'une SCPI, SEF ou GFI.

**4- MACHADO José**, propriétaire de 58 parts, demeurant à Paris, 43 ans, Enseignant à l'Université Paris-Dauphine et membre du comité d'organisation Rugby France 2023, titulaire d'aucun mandat de membre du conseil de surveillance d'une SCPI, SEF ou GFI.

**5- TORTAJADA Stéphane** : propriétaire de 69,37 parts, demeurant à Paris, 48 ans, Directeur Financements et investissements (EDF), actuel Président de Corum Origin, titulaire d'un mandat de membre du conseil de surveillance d'une SCPI gérée par Corum Asset Management.

#### Associés faisant acte de candidature (par ordre alphabétique) :

**6- BLIN Alizée** : propriétaire de 25 parts, demeurant à Paris, 33 ans, Responsable du contrôle de gestion de la marque Lancôme Monde (poste actuel), précédemment manager audit financier externe et commissariat aux comptes et contrôleur financier (Groupe L'Oréal), titulaire d'aucun mandat de membre du conseil de surveillance d'une SCPI, SEF ou GFI.

**7-COURBÈS Michel**, propriétaire de 119 parts, demeurant à Toulouse, 64 ans, Notaire honoraire (à la retraite), titulaire d'aucun mandat de membre du conseil de surveillance d'une SCPI, SEF ou GFI.

**8- COURTY Julien**, propriétaire de 700 parts, demeurant à Brunoy, 36 ans, Intégrateur des règles ASL (Analyse du soutien logistique), précédemment technicien support applicatif pour les outils de programmation et programmeur des opérations de maintenance préventive sur la STF ligne D et R, titulaire d'aucun mandat de membre du conseil de surveillance d'une SCPI, SEF ou GFI

**9- GUADAGUIN Paul**, propriétaire de 234 parts, demeurant à Genève en Suisse, 34 ans, Responsable de la stratégie et du développement d'une société financière, précédemment consultant en organisation

et stratégie dans le secteur de la banque privée et la gestion d'actifs en France et en Suisse, titulaire d'un mandat de membre du conseil de surveillance d'une SCPI non gérée par Corum Asset Management.

**10 - MACQUET Marie-Hélène** : propriétaire de 30 parts, demeurant à Montardon, 64 ans, Responsable immobilier (à la retraite), titulaire d'un mandat de membre du conseil de surveillance d'une SCPI gérée par Corum Asset Management.

**11- MENHIR AEDIFICIUM SAS, représentée par Véronique DUVEAU** (56 ans, dirigeante de société) : propriétaire de 100 parts, demeurant à L'Hay-Les-Roses (RCS Créteil 801 754 086), titulaire d'un mandat de membre du conseil de surveillance d'une SCPI non gérée par Corum Asset Management.

**12- OSOLEIL SCI, représentée par Aurélien ROL** (40 ans, Juriste fiscaliste) : propriétaire de 186 parts, demeurant à Levallois-Perret (RCS Nanterre 829 555 283), titulaire de deux mandats de membre du conseil de surveillance d'une SCPI non gérée par Corum Asset Management.

**13-ROSNOBLET Gabriel**, propriétaire de 140 parts, demeurant à Limonest, 65 ans, Expert-Comptable -Commissaire aux comptes, conseil aux sociétés, titulaire de deux mandats de membre du conseil de surveillance d'une SCPI non gérée par Corum Asset Management.

### Huitième résolution

Conformément à l'article 18 des statuts, sur proposition de la société de gestion, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 4 000 € la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance au titre de l'activité de ses membres pour l'année 2021. Chaque membre du Conseil de Surveillance percevra des jetons de présence dont l'enveloppe annuelle est déterminée en Assemblée Générale et qui sera répartie entre les membres, *pro rata temporis*, en fonction de leur présence aux réunions. Les membres du Conseil de Surveillance auront également droit au remboursement des frais de déplacement qu'ils auront au cours de l'exercice de leurs fonctions, sur présentation des pièces justificatives.

### Neuvième résolution

Conformément à l'article 27 des statuts, l'assemblée générale constate que le mandat de BNP PARIBAS REAL ESTATE VALUATION FRANCE est arrivé à échéance et décide de renouveler le mandat de BNP PARIBAS REAL ESTATE VALUATION FRANCE en qualité d'Expert Immobilier pour une durée de 5 ans, à compter de l'exercice 2021.

### Dixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte sous seing privé constatant les décisions de l'Assemblée Générale à l'effet d'accomplir toutes formalités et publicités prévues par la loi et les règlements en vigueur qui en seraient la suite ou la conséquence.

**LA SOCIÉTÉ DE GESTION  
CORUM ASSET MANAGEMENT**